

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE SAALES

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du 17 novembre 2015**

**Présents :** 11

L'an deux mille quinze et le dix sept novembre l'assemblée convoquée le 12 novembre 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL (Maire) en séance ordinaire

**Votants:** 15

**Sont présents:** Claude BRIGNON, Sandra FORNACIARI, Colette GLEITZ, Jean-Pol HUMBERT, Pierre-Marc HUNG, Marc MAIRE, Romain MANGENET, Jean-Claude PHILIPPE, Dalila TRUTTMANN, Jean-Luc VIGNERON, Jean VOGEL

**Représentés:** Katia BIACCHI par Sandra FORNACIARI, Vincent FROELICHER par Claude BRIGNON, Brigitte HUNG par Jean-Claude PHILIPPE, Dominique LIEBMANN par Colette GLEITZ

**Excusé(s):**

**Absent(s):**

**Secrétaire de séance:** Colette GLEITZ

---

***2015 - 068 - Schéma de coopération intercommunale***

La commune de Saâles prend connaissance du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

**CONSIDERANT** que la commune est concernée par une proposition de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale,

**Réorganisation des syndicats forestiers**

Prend acte de la réorganisation à mettre en œuvre en concertation avec les

- Syndicat des communes forestières du secteur de Saint-Blaise-la-Roche,
- Syndicat des communes forestières du secteur de Schirmeck
- Syndicat intercommunal des communes forestières de Russ-Barembach
- syndicat mixte pour le compte des communes de Lutzelhouse, Muhlbach sur Bruche et Urmatt.
- Communes de Grandfontaine, La Broque et Wisches

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ **EMET** un avis favorable sur le point présenté.

## **2015 - 069 - Communauté de communes : Mutualisation**

VU les dispositions de l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au schéma de mutualisation des services,

**CONSIDERANT** le projet de schéma de mutualisation établi par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche en concertation avec l'ensemble des communes membres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **EMET** un avis favorable à la mise en œuvre de ce schéma.

## **2015 - 070 - PLU : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

VU la délibération relative à la prescription de révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme du 16 septembre 2010 et du 18 novembre 2014 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-9 ;

VU les études réalisées dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme et notamment le projet de PADD ;

Monsieur le Maire rappelle que les objectifs poursuivis dans le cadre du PADD :

- Préserver l'environnement en le posant comme un support non négociable face au développement de la ville pour garantir un équilibre entre protection de l'environnement et développement de la commune;
- Renforcer l'attractivité de Saâles
- Développer une ville respectueuse de son cadre de vie
- Rendre la ville plus accessible : Quand se déplacer sans voiture est sûr, rapide et agréable, la ville retrouve son animation

Il rappelle ensuite que c'est au regard du PADD que les autres pièces du plan local d'urbanisme vont être élaborées, c'est pourquoi, il est important que ce document soit partagé et débattu avec l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Luc VIGNERON, vice-président de la commission urbanisme qui présente longuement les orientations générales du projet de PADD issu du travail de la commission.

Des panneaux explicatifs étant en place depuis plusieurs mois à la mairie et les documents du PADD ayant été transférés par mail avec l'envoi de la convocation à l'ensemble des membres du conseil, elles ne suscitent pas de commentaires ni de questionnement spécifiques.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations générales du PADD.

Le présent débat sera notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargée de l'arrondissement de Molsheim

### **2015 - 071 - Tarifs 2016**

Le Maire propose les tarifs communaux applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

<b>OBJET</b>	<b>TARIFS €</b>
Taxe de séjour camping	0.30
Taxe de séjour	0.50
Taxe de séjour hôtel	0.50
Taxe funéraire	20.00
Location remorque	30.00 / par chargement
<b>Location de la salle des fêtes</b>	
Associations locales sans chauffage	45.00
Associations locales avec chauffage	70.00
Familles sans chauffage	90.00
Familles avec chauffage	115.00
Organismes extérieurs sans chauffage	140.00
Organismes extérieurs avec chauffage	165.00
Journée supplémentaire sans chauffage	30.00
Journée supplémentaire avec chauffage	35.00
<b>Location maison des associations</b>	
Associations locales sans chauffage	25.00
Associations locales avec chauffage	45.00
<b>Concessions cimetière</b>	
Concession temporaire (15ans) au m <sup>2</sup>	50.00
Concession trentenaire au m <sup>2</sup>	100.00
Concession cinquantenaire au m <sup>2</sup>	150.00
Columbarium case 2 urnes 30 ans	825.00
Redevance forfaitaire	30.00 / intervention
Caveau 4 urnes 30 ans	400.00
Dépôt de cendres sur le jardin	150.00
Cimetière pelouse 30 ans	200.00
<b>Autres</b>	
Droits de place marché sous les halles	2.00 le ml
Droits de place marché dehors	1.50 le ml
Branchement électrique pour marché mono	2.00
Branchement électrique pour marché triphasé	10.00
Forfait stationnement camions	16.00
Eau m <sup>3</sup>	0.85
Assainissement m <sup>3</sup>	0.50
Taxe de branchement eau	250.00
Taxe de branchement eau compteurs spéciaux	600.00
Taxe de branchement assainissement	250.00
Prime à la construction pour PC déposé avec le 31/12/2015	610.00

**2015 - 072 - Budget général : DM n°03***Section de fonctionnement*

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Cpte	Libellé	D.M.	Chap	Cpte	Libellé	D.M.
65	657364	Subv aux services industriel et commerciaux	4 800,00				
65	6574	Subv de fonctionnementaux associations et autres personnes de droit privé	-1 000,00				
67	6745	Subv aux personnes de droit privé	-3 800,00				
			0,00				0,00

**2015 - 073 - Budget général : Subvention communale**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser la subvention suivante:

- Compte 657364 - Service assainissement : 3 300 €

**2015 - 074 - Budget assainissement : DM n°02***section fonctionnement*

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Cpte	Libellé	D.M.	Chap	Cpte	Libellé	D.M.
011	6061	Fournitures non stockables	3 300,00	74	74	Subventionn d'exploitation	3 300,00
			3 300,00				3 300,00

**2015-075 : Mise en non-valeur**

- **La Porte d'Alsace**

VU l'état de produit irrécouvrable dressé par Madame Eléonore CARL, Trésorière, qui demande en date 05 Août 2015 l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion de la somme sur ledit état et ci-après reproduite :

VU également les pièces à l'appui,

**CONSIDERANT** que la Porte d'Alsace est située sur la commune de Colroy-la-Grande

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ◆ **ACCEPTE** la mise en non-valeur de la dette de la Porte d'Alsace, au titre de l'assainissement 2012 d'un montant de 774.34 Euros

#### ***2015 - 076 : GAS : Subvention***

Dans la délibération du 17 mars 2015, une erreur s'est produite sur le montant de la subvention attribuée au Groupement d'action sociale.

Le Maire précise que le montant est de 2123 € et non de 2135€ et que la subvention n'a pas encore été mandatée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **ACCEPTE** la subvention pour un montant de 2123 €.

#### ***2015 - 077 : Haute Bruche Ecoles : Subvention***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association Haute Bruche Ecoles .

Cette association a été créée en 1990. Elle regroupe des enseignants et des parents d'élèves des écoles de Saâles, Bourg-Bruche, Saulxures, Ranrupt, Colroy la Roche, Saint Blaise la Roche, Plaine, Fouday et Waldersbach. Elle a pour vocation de promouvoir des activités culturelles et sportives en milieu scolaire.

Pour faire face à l'achat des licences pour les élèves de ces écoles, le coût est de 5.50 € par enfant, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'association Haute Bruche Ecoles, une subvention calculée sur un coût enfant de 5.50 € multiplié par le nombre d'enfants de la commune scolarisés de la Grande Section jusqu'au CM2, dans l'une de ses écoles.

Monsieur le Maire précise que 65 élèves sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **DECIDE** de verser à l'association Haute Bruche Ecoles, la somme de 357.50 € pour l'année scolaire 2015/2016.

#### ***2015 - 078 : Louis Geisler projet européen : Subvention***

Le Maire présente au Conseil la demande de subvention faite par le lycée Louis Geisler concernant Coralie STIRLING pour un projet scolaire sur Londres.

Le Maire propose d'attribuer la somme de 50€ pour ce projet européen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **ATTRIBUE** une subvention de 50 €.

*Après ce point le Maire lève la séance.*